



## **Bourse de mobilité de l'AFET 2025**

L'association française pour l'étude du textile (AFET) crée **deux** bourses d'aide à la mobilité d'un montant de **500 euros** pour soutenir deux jeunes chercheuses/chercheurs en histoire, en anthropologie ou en création textile souhaitant participer au voyage d'étude organisé à Fès au Maroc du **9 au 11 mai 2025** pour suivre une initiation au fonctionnement du métier à la tire arabo-andalou au sein de l'atelier Dar al Tiraz.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les missions de l'association qui a pour vocation de promouvoir et de favoriser le développement des études textiles.

### Qui peut candidater ?

La bourse de mobilité de l'AFET 2025 s'adresse aux étudiantes/étudiants inscrits en Master ou en doctorat, qui conduisent une recherche en histoire, en anthropologie ou en création textile.

### Processus et critères de sélection

Un comité de sélection sera réuni afin d'évaluer les dossiers et sélectionner deux lauréates/lauréats.

L'originalité du projet de recherche, l'excellence du parcours ainsi que la motivation de la candidate/du candidat seront les trois principaux critères pris en compte.

### Le jury

Le jury est composé de quatre personnalités du monde des musées, de la conservation-restauration, de l'université et de la création textile, tous membres de l'AFET :

**Isabelle Bédât**, conservatrice-restauratrice du patrimoine  
**Astrid Castres**, maîtresse de conférences à l'EPHE - PSL  
**Vincent Cochet**, conservateur en chef du patrimoine  
**Marion Dufau**, artiste plasticienne, professeur à l'École Duperré

### Modalités de candidature

La candidate/le candidat enverra son dossier en un seul envoi (fichier au format PDF) par courriel, à l'adresse suivante : [afet.information@gmail.com](mailto:afet.information@gmail.com)

Le dossier sera constitué :

- d'un CV accompagné, le cas échéant, d'une **liste des publications**

- d'une **lettre de motivation** adressée au président de l'AFET, dans laquelle la candidate/le candidat présentera succinctement son projet de recherche et argumentera la manière dont sa participation au voyage d'étude permettra de nourrir son travail.

La date limite des dépôts de dossiers de candidature est fixée au **21 février 2025**.

Le résultat sera annoncé à l'issue de la délibération du jury qui se réunira dans la semaine du 24 février 2025.

#### Modalités de remise de la bourse et contrepartie

Une fois le résultat annoncé, la lauréate/le lauréat recevra par chèque ou par virement bancaire la bourse d'un montant de 500 euros destinée à subvenir aux frais de transport, hébergement et repas. L'association prendra à sa charge le coût des visites et ateliers organisés. La lauréate/le lauréat bénéficiera en outre d'un droit d'adhésion à l'association pour l'année en cours.

En contrepartie, la lauréate/le lauréat s'engage à rédiger un court texte de présentation de sa recherche (env. **5000 signes**), éventuellement accompagné d'illustrations (**3 max.**) libres de droits, qui sera publié sur le site de l'AFET. Celui-ci devra être envoyé au président de l'AFET dans un délai de **2 mois** à compter de la date du retour du voyage d'étude.